

## **Les enjeux de la formation à l'examen (permis B)**

### **1/ Les enjeux de la formation à la conduite**

- Sécurité
- Connaissances
- Partage de la route ....

### **2/ Le déroulement de la formation**

- Evaluation
- Lieux
- Alternance théorie/pratique
- Bilan des compétences ...

### **3/ Les conditions de passage des épreuves de l'examen du permis de conduire**

- Examen théorique
- Examen pratique et accompagnement

## 1/ Les enjeux de la formation à la conduite

### - Sécurité

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent presque 25% des tués et plus de 33% des blessés graves alors que ce groupe ne correspond qu'à 15% de la population. Les jeunes sont un enjeu pour la sécurité routière.

Les modes de déplacement évoluent avec l'âge. L'enfant est chaque jour plus autonome dans sa mobilité. Dans le même temps, la prise de risques liée aux déplacements augmente et doit être maîtrisée.

### - Connaissances

Les connaissances à acquérir sont extraites du REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) et se décomposent en quatre compétences :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives

### - Partage de la route

Espace de circulation, l'agglomération est également un lieu où différents usagers se côtoient quotidiennement. Tour à tour automobiliste, cycliste, piéton, etc., chacun d'entre nous doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. La sécurité des déplacements en ville nécessite que chacun se conforme au Code de la route, mais aussi que les usagers se respectent mutuellement. Face à l'intensification du trafic en milieu urbain, le Code de la route a évolué et a introduit le principe de prudence. Il précise que le conducteur "doit à tout moment adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables" (art. R.412-6 du Code de la route).

## 2/ Le déroulement de la formation

### - Evaluation

Notre évaluation de départ a pour but de connaître les acquis de chaque élève, la rapidité de compréhension, de mise en place des exercices et la gestion du stress pour définir un volume d'heure de formation personnalisée.

Cette évaluation est réalisée par un enseignant à la conduite et de la sécurité routière disposant d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, elle est réalisée de façon individuelle (un élève pour un enseignant).

L'évaluation d'une durée d'une heure est réalisée en voiture au tarif d'une leçon de conduite.

Ce volume d'heures reste une estimation, il peut évoluer durant la formation dans les deux sens (négatif ou positif) et sera justifié par l'enseignant.

Un contrat de formation sera édité sur la base de cette évaluation.

La fiche pour évaluation de départ est le document standard utilisé par l'enseignant pour définir les besoins personnalisés en formation pour chaque élève (compétences évaluées).

Les points évalués sont l'expérience de la conduite, l'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité, les habiletés, la compréhension, la mémoire, la perception et l'émotivité.

### - Lieu

Le lieu où se déroule la formation théorique est le bureau d'inscription, néanmoins, il est possible de changer de bureau sans prévenir l'auto-école, les outils pédagogiques et de suivi sont standardisés à l'ensemble des bureaux.

Pour la formation pratique, les cours commencent au bureau d'inscription, et se déroulent sur l'ensemble des routes, villes, villages, campagnes du département, suivant les besoins personnalisés de chaque élève et des objectifs à travailler.

Il est possible dans la mesure du raisonnable (distance et temps) de passer ou vous déposer sur votre lieu de convenance, étant entendu que ce temps passé sera décompté de votre leçon.

Pour les leçons deux roues, les cours pratiques commencent à la piste moto et se terminent à la piste moto (Chasseneuil-du-Poitou) sans possibilité de passer vous chercher.

## - Alternance théorie/pratique

Il est possible d'alterner l'apprentissage du code de la route avec les leçons de conduite.

Cette alternance est laissée au choix de chaque élève pour une question de motivation et de rapidité.

Néanmoins, il est préférable de commencer le code de la route et d'alterner les leçons de conduite rapidement pour une meilleure compréhension.

L'alternance de la théorie et de la pratique se fera aussi en conduite avec les cours sur la mécanique et la base des premiers secours.

## - Bilan des compétences

Un bilan de compétences (examen blanc) permet de contrôler l'acquisition des compétences requises au regard des critères prévus au REMC et d'expliquer les attentes du CEPC.

Il est réalisé par le coordinateur pédagogique, le résultat de ce bilan donne lieu à un compte rendu oral et écrit consultable par le prescripteur et le bénéficiaire de la formation. En cas de réussite, l'élève sera présenté à l'examen pratique du permis de conduire.

En cas d'insuffisance, le compte rendu comporte un complément de formation indiquant les objectifs à atteindre ainsi que le volume de formation recommandé.

Un nouveau bilan à l'issue de ce volume d'heures devra être effectué afin de constater la progression de l'apprenant et d'envisager ou non une présentation à l'examen pratique.

## 3/ Les conditions de passage des épreuves de l'examen du permis de conduire

### - Examen théorique

L'alternance des tests corrigés et des cours de code permet d'augmenter ses connaissances sur le code de la route et de passer l'examen théorique.

Nous suivons grâce à nos logiciels pédagogique votre progression et sommes à même de vous conseiller et de vous inscrire pour passer l'examen, néanmoins vous pouvez faire le choix de vous présenter quand vous le souhaitez. Notre équipe administrative prendra en compte votre demande et planifiera avec vous l'examen théorique qui se passe sur Poitiers.

A votre charge de vous présenter sur le lieu d'examen au jour et à l'heure définis (convocation et pièce d'identité obligatoire).

La réussite de l'examen théorique repose sur un nombre d'au moins 35 bonnes réponses sur les 40 proposées. Ce résultat est valable 5 ans et vous permet de vous présenter à l'examen pratique autant de fois que nécessaire. Passé ce délai, vous devrez repasser l'examen théorique.

## - Examens et accompagnement

Après validation par le coordinateur pédagogique de votre bilan de compétence, une date d'examen sera choisie pour vous présenter à l'examen pratique du permis de conduire.

Vous serez accompagné par une personne de l'équipe enseignante qui vous suivra durant l'examen.

L'enseignant, lors de l'examen prendra des notes pour réaliser sur votre demande un bilan de la prestation en complément du CEPC réalisé par l'inspecteur du permis de conduire.

En cas d'échec, une proposition d'heures pour réaliser le complément de formation nécessaire sera réalisé avant une nouvelle présentation.

## - L'examen pratique

L'épreuve se déroule sur une durée de 32 minutes. Un formateur vous accompagne sur le centre d'examen, vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en agglomération et hors agglomération
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie.
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule
- Répondre à une question liée à la sécurité routière et aux notions de premiers secours

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

- **Le résultat** : l'évaluation réalisée par l'expert consiste en un bilan de compétences devant être acquises pour conduire en toute sécurité. L'expert réalise une analyse des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée et retranscrit de façon formelle ce bilan dans une grille d'évaluation